

Compte rendu du conseil d'école du 22 novembre 2021.

Le conseil d'école est tenu en présence des services de la mairie, des équipes pédagogiques et des représentants des parents d'élèves.

La première partie concerne la totalité du groupe scolaire, puis les équipes se séparent pour pouvoir travailler sur l'école.

### **Point sur les élections des représentants :**

Côté maternelle : 287 inscrits, 81 votants et 11 bulletins nuls ou blancs. Le taux de participation est d'environ 18%

Côté élémentaire : 492 inscrits, 183 votants, 15 bulletins nuls ou blanc. Participation d'environ 37%.

Pour les 2 écoles, il n'y avait qu'une seule liste de chaque côté, mais chacune de ces listes fait partie de l'Association des parents d'élèves de l'école J-C Gouze.

### **Point sur les effectifs.**

Maternelle : 161 élèves, et une arrivée prochaine. 48 PS, 49 MS, et 64 GS, répartis en 6 classes.

Elémentaire : 302 élèves, et 2 nouveaux arrivants. 64 CP, 47 CE1, 68 CE2, 58 CM1 et 65 CM2, répartis en 12 classes. Dans ces classes, 8 élèves relèvent du dispositif ULIS, qui est coordonné par M Ribière, enseignant, et une AESH CO qui est assignée à ce dispositif (elle ne va pas dans les autres classes). Les élèves de ce dispositif ont un emploi du temps particulier aménagé pour chaque enfant, en fonction de ses cours en classe, en dispositif ou des rééducations.

### **Point sur les aménagements du temps scolaire.**

Les équipes enseignantes sont comme nous interrogées sur les aménagements du temps scolaire. Il en ressort que les avis sont assez partagés : pour les enseignants du cycle 3 (CM1/CM2), les après-midis sont trop courtes. Pour les autres cycles, les matinées sont un atout.

Pour les parents d'élèves, nous avons lancé un sondage aux parents via notre site, une très forte majorité des parents se prononçaient en faveur des 4,5 jours.

Le 12 janvier, ce sera la date butoir pour la prise de position. Nous aurons une réunion courant décembre et enfin une au plus tard le 10 janvier s'il n'y a pas de convergence dans les avis des différentes écoles.

L'aménagement de la semaine dépend aussi de l'APC qui se fait le lundi soir de 16h à 17h. Par contre, si 1h d'APC en élémentaire, cela convient, pour les maternelles c'est trop. Les équipes de maternelle reviendront vers le service de la mairie sur ce point.

### **Point sur les exercices de sécurité :**

Il y a 2 types d'exercices : l'exercice incendie, et l'exercice PPMS.

Ces 2 exercices permettent d'habituer les enfants à ces sonneries, et à acquérir les bons réflexes. La pratique régulière de ces exercices permet aux enfants d'avoir les automatismes, et moins de craint.

L'exercice incendie : Il a été fait le 30 septembre dans les 2 écoles en présence des services de la mairie, de la police municipale et des pompiers. En élémentaire, en moins de 2 minutes les classes

étaient sorties et dans les espaces dédiées. En maternelle, il a fallu plus de 2 minutes. Les PS avaient déjà repéré l'endroit où ils devaient se diriger. Les enfants ont été félicités

PPMS : Cet exercice consiste à se protéger en cas d'intrusion dans l'école. Il est fait en présence des services de la mairie, de la police municipale et des gendarmes. 2 sortes de sonneries différentes retentissent, une pour le début, et une pour la fin de l'exercice. Il a été fait le 22 octobre sur Gouze, mais doit être fait sur Dieuzaide.

Côté élémentaire, il a été relevé les limites de cet exercice : par exemple, il faut fermer des stores manuels et fermer des portes à clé en même temps pour 1 seule personne sur plusieurs pièces. Une seule opération est privilégiée. Si l'exercice est fait en version confinement, il est demandé à l'école d'envisager une version fuite, qui est étudiée, mais difficilement réalisable : les écoles sont entourées de maisons individuelles ! L'exercice sur Dieuzaide n'a pas encore été fait, parce qu'il fallait installer les sonneries. Cette installation étant achevée, l'exercice sera fait prochainement.

Côté élémentaire, cet exercice a été fait sous forme de cache-cache géant ! Les élèves se sont donc cachés volontiers ! Le problème s'est posé pour une remplaçante qui n'a pas pu fermer sa classe parce qu'elle ne possédait pas de double des clés. Ce problème a été remonté aux services de la mairie et résolu ! Par ailleurs, il a été remonté un problème de signal peu audible lorsque la porte est fermée ! Les enseignants peuvent difficilement savoir que l'exercice est fini !

Il a été également remarqué que le protocole et sécurité incendie oblige l'ouverture des portes et fenêtres, le PPMS la fermeture. La sécurité des enfants vis-à-vis de l'incendie prime. Par ailleurs, cet exercice incendie est exercé toujours de la même façon, comme si le feu partait systématiquement du même endroit.

#### **Point sur les photos de classes et de fratries.**

Les directrices nous rappellent que les photos de classes ne sont pas une obligation. Les photos individuelles sont interdites si elles ne sont pas mise en scène en situation d'apprentissage scolaire (principe de non concurrence avec les photographes professionnels)

Pour ce qui est des photos de fratries, 3 raisons on incité à les annuler.

- 1- Le protocole, qui stipule qu'il faut limiter les brassages (entendre obligation quand ce n'est pas indispensable, et les photos de fratries ne sont pas indispensables !)
- 2- Faire une photo en situation scolaire avec des fratries d'âge très écarté, c'est burlesque !
- 3- La configuration du groupe scolaire : le groupe Dieuzaide qui devait se déplacer sur Gouze, alors que cette année, il a fait les photos à cette école.

Pour ces photos, plusieurs classes sont dérangées en même temps, et ça n'est pas pédagogiquement indispensable. Par ailleurs pour les enfants du groupe Dieuzaide, ça leur prenait une journée entière pour faire ces photos, et parfois, les enfants arrivaient trempés pour celles-ci ! Les équipes nous annoncent déjà qu'il n'y aura pas de renouvellement de ces photos de fratries pour les prochaines années.

#### **Dates des prochains conseils d'école :**

7 mars 2022, 18h

27 juin 2022 18h

Après ce dernier point, les équipes se sont séparées.

**Compte rendu du conseil d'école du 22 Novembre 2021**

## **Partie Maternelle**

### **– Vote du règlement intérieur**

Sur 8 personnes présentes, le règlement intérieur de la maternelle a été adopté à l'unanimité.

### **– Bilan coopérative scolaire**

Les fonds disponibles pour la rentrée 2021 s'élèvent à 7582€ dont 1107 € de dons des parents d'élèves (dons plus importants que l'année précédente)

La coopérative scolaire a également reçu une subvention de la mairie.

Le spectacle de Noël 2020 ayant été annulé, la somme allouée a été redistribuée.

- 413€ ont servi à financer la sortie des classes 1 et 2 au domaine de la Faugade à Merville en début d'année scolaire.
- Financement des projets « ateliers cuisines » (matériel et ingrédients)
- 2,25€/enfant soit environ 400€ sont utilisés pour la cotisation à l'OCCE

Nous avons eu un droit de regard sur les bilans de la coopérative.

### **– Protocole sanitaire**

En début d'année, l'école a débuté en niveau 2 du protocole sanitaire, pour ensuite basculer sur le niveau 1 mais finalement repasser en niveau 2.

En ce qui concerne l'organisation de la cantine, ils ont commencé l'année en flux tendu pour se préparer à l'éventualité que le protocole sanitaire se durcisse.

Ils effectuent des roulements de 3 classes pour les heures de repas et s'accordent un peu de souplesse en laissant les enfants choisir leurs places.

### **– Projets des classes**

- Des jouets de cours ont été achetés ( 8 Bilibos et des légos géants) pour les enfants n'ayant pas accès aux zones de jeux pendant les récréations.
- Cueillette de pommes au domaine de la Faugade et activité cuisine déjà faite (préparation de compotes) pour les classes 1 et 2
- 3 sorties au cinéma pour l'ensemble des classes dans l'année
- 2 sorties à la bibliothèque (exposition sur les playmobil pour les classes 1,2,3 et exposition sur les museaux d'animaux pour les classes 4,5,6)
- Spectacle de Noël le 06 Décembre en deux temps : 1er spectacle pour les classes 1,2,6 et deuxième spectacle pour les classes 3,4,5.

- Participation à la « grande lessive » sur le thème des ombres portées.

Cette manifestation d'art consiste à suspendre les œuvres de nos enfants le long d'un fil rappelant alors le linge étendu.

- Semaine de la maternelle autour d'un thème
- Les rencontres expliquées : des échanges interclasses (3,4,5) autour des recettes de cuisine.

La classe 6 viendra raconter une histoire aux classes 1 et 2.

- Visite de l'école élémentaire pour les grandes sections (projet à l'étude)
- Chorale pour les classes 3,4,5,6.
- Projet langues étrangères : intervention d'un ou des parents d'élèves parlant une autre langue que le français pour des ateliers lecture ou chant de comptines.

*L'association des parents d'élèves est sollicitée pour convaincre les parents qui seraient intéressés. L'école reste libre du choix du support pour rester en adéquation avec le programme pédagogique.*

### – **Projets de l'association des parents élus**

L'équipe pédagogique a pris connaissance de nos projets et nous sollicitera si besoin mais les projets n'ont pas retenu leur attention.

La discussion fut rapide car l'équipe considère que les termes « violence », « harcèlement » ou « handicap » n'existent pas pour des enfants de maternelle.

Ils travaillent au quotidien sur la gestion des comportements de nos enfants et réagissent sur l'instant lorsqu'une situation moins ordinaire se présente.

## **Ecole élémentaire.**

Les élèves de CM1/CM2, et quelques CE2 auront la visite de la police municipale qui fera 2 sortes d'interventions :

- 1- Sécurité routière, avec 1,5 h théorique. Pour le permis, il n'y a pas de redondance, car le permis n'est fait qu'une fois !
- 2- Permis internet : en 2 fois. Il leur sera expliqué et donné des outils pour la sécurité et en prévention du harcèlement sur internet, et délivrance 2 semaines plus tard du permis.

*Nous avons demandé que la prévention sur la sécurité routière soit faite pour tous les niveaux. M le Maire Delmas nous rapporte que la police municipale (qui sera par ailleurs équipée d'armes et de caméra piéton) a de plus en plus de missions qui lui incombent pour décharger les gendarmes (par exemple les problèmes de violence conjugale, etc). Leurs horaires par ailleurs ont été modifiés, (7h-20h) et leur effectif est très limité : 8 agents ! Ils ont donc peu de créneau et doivent*

*vérifier si les supports sont adaptés. Mais il est d'accord sur le principe pour que cette prévention soit faite si possible à tous les niveaux ! Nos élèves sont une priorité !*

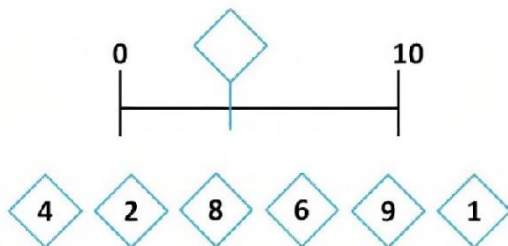
### **Protocole sanitaire :**

Il y a maintenant des capteurs de CO2 dans l'école (nouvelles directives gouvernementales). Ils ont étudié la possibilité de ne plus échelonner les entrées et sorties, en mobilisant par exemple les différents points d'accès à l'école. Le problème de la sortie parking, c'est qu'elle n'est pas sécuritaire (aller et venues des AESH, enseignants, agents, etc), et qu'il fallait mobiliser des places de parking, alors que le secteur est déficitaire. L'avantage de l'entrée échelonnée est encore le lavage des mains qui prend 5 minutes par classe, et qu'il y a dans l'école 3 espaces pour se laver les mains ! Pour la sortie, les enfants sortiraient tous en même temps (brassage au maximum). Les sorties scolaires sont encore autorisées.

Pour rappel, nous sommes entrés en niveau 2, avons basculé en niveau 1, puis sommes revenus au niveau 2. Le niveau 2 restreint le masque en extérieur et intérieur pour les enfants, la contrainte de non-brassage augmentée et la pratique de l'EPS.

### **Evaluations nationales :**

Comme chaque année, nos élèves de CP/CE1 passent des évaluations nationales. Ces évaluations permettent de rendre compte des difficultés des élèves. Un bilan sur les 3 dernières années montrent une réduction des fragilités des élèves de notre école (note de votre rédactrice : les élèves qui arrivent en CP/CE1 est la génération confinement) L'item qui pose problème dans notre école est celui du placement d'un chiffre sur une droite non graduée



Exemple de l'exercice, le cadre bleu sur la droite n'apparaît pas dans l'évaluation nationale. (note de votre rédactrice, approuvé par l'équipe : ce concept demande un travail d'abstraction, non acquis en CP)

Un travail sera mis en place avec la circonscription pour travailler à cet item.

### **Dispositif ULIS :**

Le dispositif ULIS accueille donc 8 élèves ayant une notification MDPH. Les élèves ont un niveau qui va de la MS au CM2 au niveau des acquis. Après une évaluation des niveaux de ces élèves, l'emploi du temps a été modifié.

Dans cette classe, l'AESH CO reste dans la classe ULIS et n'est en aucun cas détachée dans les autres classes.

Les enfants relevant de ce dispositif sont affectés par le rectorat, et en fonction des vœux des parents.

Lorsque les enfants entrent en ULIS, ils n'ont pas d'AESH attitrée, le dispositif ULIS primant sur l'AESH. En fonction de l'évolution de l'enfant, une notification d'AESH peut venir en complément.

Mais le but de ce dispositif est l'autonomie des enfants.

Mme Vaille nous informe que notre circonscription est déficitaire de 23 AESH

### **Coopérative scolaire :**

Avant de faire le point, nous sommes informés que toutes les sommes engagées pour les voyages scolaires il y a 2 ans ont été remboursées.

Une partie de cet argent a été utilisée pour payer le concert de cette année, pour un montant de 879€

La mairie a donné une subvention supplémentaire de 142,5€ pour les élèves d'ULIS  
80€ de la coopérative scolaire sont dédiés à des livres d'école.

Les dons volontaires des parents s'élèvent à 580€ soit 49,5€ par classe.

Grâce aux remboursements des voyages, et au don de la mairie, le budget total pour chaque classe s'élève cette année à 985€.

### **Les projets des classes :**

*Note de votre rédactrice : Pour rappel les classes ont un programme pédagogique mis en place par l'éducation nationale. Les projets sont un plus financés par la coopérative scolaire, pour mettre plus de fun dans l'apprentissage pédagogique !*

Voici une liste des projets en cours dans les classes pour le moment (plusieurs projets par classe, tous ces projets ne sont pas faits dans toutes les classes, chaque enseignant est libre de choisir son ou ses projets) :

Déjà fait : le concert pour une valeur de 879€

Programme école et cinéma : plusieurs classes se rendront au cinéma (dont des films autour du thème de l'écologie, et la nature dans le cadre d'un projet)

Programme de littérature, pour faire de nos enfants de supers lecteurs : Le Prix des Incorruptibles

<https://www.education.gouv.fr/le-prix-des-incorruptibles-7316>

Programme de mathématiques avec le rallye Maths

De nombreuses sorties à la bibliothèque en rapport avec leurs projets !

Un programme de journal de l'école, travaillé en APC pour une partie des élèves de CM1/CM2

Un programme « 1,2,3 chantons ! » en collaboration avec d'autres écoles

Ecologie : pour sensibiliser nos enfants : Pour une classe, visite de la déchetterie de Plaisance du Touch, et d'une usine de revalorisation des déchets sur une journée ; des rando nature, animations avec les Hauts Tolosan.

Boîte de Noël : pour offrir aux plus démunis une petite boîte solidaire (exemple ci-dessous) :

**OPÉRATION NOËL SOLIDAIRE**

**1 BOÎTE À CHAUSSURES**

vous mettez dedans :

- 1 truc chaud
- 1 truc bon
- 1 produit de beauté
- 1 loisir
- 1 mot doux

et ce que vous voulez...

**UN PAQUET CADEAU ET C'EST PARTI !**

Un cadeau à faire en famille

Jusqu'au 15/12/20

Voir modalités et renseignements ci-dessous

Distribuées sur Nantes aux plus démunis

Initiative de Melanie Duize du Mont-Dor

DEPOT DES BOÎTES CADEAUX : Association Regart's - 5 rue du Gers - 44100 Nantes

Des femmes en fil

Style ALPAGA

Arme France

Regart's

*Note de votre rédactrice : le budget bus que nous avons pu trouver pour faire une sortie sur la journée s'élève à 750€. Le budget de chaque classe est de 985€.*

### **Côté parents d'élèves, nos idées pour nos élèves !**

Nous avons travaillé avec Mme Vaillle pour un petit projet pour nos élèves sur le thème de la journée du 3 décembre : journée de la personne handicapée. Vu les conditions sanitaires, le projet sera mis en place en janvier

Pour la formation aux 1ers secours : elle est dispensée par l'infirmière scolaire et abouti à une certification pour les + de 10 ans (gestes qui sauvent). Nous souhaiterions faire une information avec le concours des pompiers de Grenade pour tous les élèves de l'école. Les enseignants sont invités à se rapprocher de nous pour une mise en contact.

Ecologie : Mme Vaillle nous informe que l'école dispose déjà de composteurs laissés à l'abandon, mais qui pourraient être remis en route ! Nous avons proposé la création d'une charte éco-citoyenne dont les enfants seraient acteurs et à mettre en place avec tous les membres intervenants à l'école. Nous avons montré plusieurs exemples de charte. Egalement, nous avons proposé la mise en place de plantes mellifères, si les enseignants souhaitaient y participer, que nous pourrions mettre à disposition, et ferions les démarches auprès de la mairie pour cela ! Nous avons également soumis l'idée de créer une école labellisée E3D, et pourrions travailler avec eux dans cette optique. Nous avons présenté brièvement un projet abouti dans une autre école

Violence et harcèlement. Nous avons remis des petits livrets à l'école pour travailler sur ces thèmes-là, et des cartes à donner aux personnes en ayant besoin. Par ailleurs, nous les avons informés que nous pourrions proposer un partenariat avec la gendarmerie de Grenade. Les enseignants sont invités à se rapprocher de nous.

Nous avons également remis un livret sur la sécurité routière pour les plus petits. Chaque livret remis est un outil clé en main pour l'enseignant qui souhaite l'utiliser. Nous recherchons d'autres livrets qui pourraient être utiles pour les enseignants pour traiter les nombreux sujets sus-nommés.

Enfin, nous avons proposé un partenariat avec l'école pour fournir un peu la coopérative scolaire. Vente de compotes faites par nos élèves, de confitures, d'objets 0 déchets (qui entrent parfaitement dans le cadre du projet écologie avec revalorisation des fruits et légumes non vendables), de décorations etc. Les enseignants sont invités à nous faire signe pour travailler avec nous !

Enfin, nous avons porté une motion. L'intérêt de cette motion est qu'elle remonte à l'inspection académique, car elle est annexée au compte rendu du conseil d'école. Cette motion a été très bien accueillie par l'équipe enseignante.

Ci-dessous, la motion portée par vos représentants :

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE JC GOUZE

### CONSEIL LOCAL FCPE

#### Motion portée au conseil d'école du 22/11/2021

Monsieur l'Inspecteur de l'Académie Mostafa Fourar, Mesdames, Messieurs,

L'état français précarise d'année en année les conditions d'instruction de nos enfants.

Nous constatons de plus en plus de défaillances de l'état concernant principalement 2 points sur notre école, à savoir les remplacements des enseignants absents, et l'école inclusive. Pour autant il existe un cadre législatif, le code de l'éducation qui stipule les obligations de l'état. En voici quelques extraits :

Article L111-1 : **L'éducation est la première priorité nationale.** Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. **Il veille à la scolarisation inclusive** de tous les enfants, sans aucune distinction

Article L111-2 : Pour favoriser l'égalité des chances, **des dispositions appropriées** rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire.

Article 112-1 : Pour satisfaire aux obligations qui lui incombent en application des articles L. 111- 1 et L. 111-2, le service public de l'éducation assure une formation scolaire,



professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant. Dans ses domaines de compétence, l'État met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes en situation de handicap.

Article 122-1-1 : **La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité.** Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté. Les éléments de ce socle commun et les modalités de son acquisition progressive sont fixés par décret, après avis du Conseil supérieur des programmes.

La situation de manque d'enseignants dans le département de Haute-Garonne est de notoriété publique. Le manque d'AESH également, ce qui est plutôt ironique puisque nous serions dans un département pilote pour l'inclusion ! Si l'état français a pour obligation de mettre en œuvre des moyens financiers et humains pour l'enseignement des enfants, il ne pourvoit que partiellement à sa mission. Lorsqu'un enseignant épuisé ou malade ne pourra pas assurer de cours, et sera donc absent, ses élèves ne pourront pas bénéficier de cours par manque de remplaçants ou auront une continuité pédagogique de moins bonne qualité, un enfant en situation de handicap sans AESH ne pourra pas avoir les mêmes chances qu'un autre enfant. Sans enseignant, il n'y aura plus d'instruction pour nos enfants. Sans AESH, pas d'inclusion de qualité !

## **Remplacement des enseignants absents :**

Lors de l'absence d'enseignants pour des durées supérieures à 1 journée, nos enfants sont confrontés à un roulement de remplaçants, quand il y en a ! La continuité pédagogique est donc précaire. Même si les enfants ont un enseignant en face d'eux, l'adaptation quotidienne aussi bien de l'enseignant que des enfants ne favorise pas la continuité pédagogique. L'enseignant dépêché en dernière minute doit d'abord prendre connaissance des cours dispensés auparavant, et s'adapter à la classe ! La veille, il peut enseigner en petite section, le lendemain en CM2, il doit donc faire preuve d'une grande flexibilité ! Quand une semaine d'école ne dure que 24h, et qu'au moins 1 heure sont perdues quotidiennement sur une semaine, la classe aura perdu 5 h d'enseignement en matinée, au moment de la journée où leur attention est au maximum soit presque 1/5 ème de leur semaine d'école !

Nous rappelons le caractère obligatoire de l'instruction, imposé par l'état français : article 1131-1 : *L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans.* Cette instruction n'est possible que si des enseignants sont disponibles ! Nous rappelons également l'article L111-1 : *L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.* Cette égalité ne peut être garantie que si les services de

l'éducation nationale pourvoit des remplacements de qualité, par la mise en place d'un enseignant sur la totalité du remplacement, voire même à la disponibilité simplement d'un enseignant de remplacement ! Pour les plus petits, ce roulement d'enseignant est déstabilisant. Lorsqu'ils sont répartis dans les autres classes faute de remplaçant disponible, l'enseignant (qui se retrouve avec plus de 30 élèves de moins de 6 ans!) ne peut pas assurer la continuité pédagogique dans des conditions optimales. Pour les plus grands, ils perdent un temps plus que précieux ! Depuis la crise COVID, ils ne sont même plus répartis dans les classes. Qu'en est-il de la continuité pédagogique dans ces conditions ?

Pour ne citer que quelques exemples : un enseignant nommé à un autre poste en cours d'année, de trop nombreux remplaçants dans l'année par roulement de quelques jours à 2 semaines maximum, jusqu'à l'arrivée, plus de 3 mois après le changement de poste, du remplaçant définitif. Une enseignante absente pendant 1,5 mois, nombreux roulements d'enseignants, périodes sans enseignant de remplacement nombreuses ! Un enseignant (maternelle) en congé maladie, des roulements par périodes de quelques jour à quelques semaines. Une enseignante à qui on avait promis de rester jusqu'à la fin d'année a été envoyée au mois d'avril sur un autre poste ! Pour des remplacements de plus courte durée, un enseignant absent deux semaines, 3 remplaçants se succèdent (avec parfois le suspens à savoir s'il y aurait ou non un remplaçant le lendemain!), en maternelle, une enseignante absente 4 jours, 3 remplaçants et un jour sans enseignant ! De nombreux remplacements d'une journée non assurés. Devant ces vases d'enseignants tantôt remplacés tantôt pas, les parents d'élèves se retrouvent ballottés. Ils doivent prendre parfois leur disposition en dernière minute. Et trop d'heures sont perdues pour nos enfants !

Nos enfants ne sont pas des pions. Ils ont besoin de cadres, de stabilité et de rituels. L'éducation nationale doit en tenir compte ! De plus, cette situation ne fait qu'accroître les tensions entre parents et enseignants ! Ces tensions sont d'autant plus agressives depuis la crise COVID.

## **L'école Inclusive**

Nous avons la chance d'avoir sur notre groupe scolaire des enseignants de qualité, et que les postes d'enseignants soient pourvus depuis la rentrée ! Par contre, il manque encore à ce jour quelques AESH. L'état n'engage toujours pas les moyens financiers nécessaires pour scolariser de façon appropriée les élèves en situation de handicap alors que la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances évoque cette école inclusive, il y a donc plus de 16 ans ! Par ailleurs, les structures ordinaires manquent cruellement de moyens. Si l'école se veut inclusive, il faut pouvoir mettre en œuvre les moyens financiers et humains par l'embauche de personnels permettant une inclusion de qualité : AESH en priorité, psychologues également (mais aussi éducateurs spécialisés pour les enfants en ayant besoin...). Ces enfants ont des besoins spécifiques des moyens engagés peuvent permettre d'éviter une déscolarisation de ces enfants. Pour rappel, notre école ne dispose plus de psychologue scolaire depuis la rentrée. Quand ce poste sera-t-il pourvu ?

La formation de tous les enseignants à ces handicaps est primordiale ! Dans un dispositif ULIS, les élèves sont détachés de classes ordinaires. Une formation de qualité à la totalité des enseignants paraît être une évidence. Ils côtoient ces enfants 24 heures par semaine ! Même s'ils ne remplaceront jamais les professionnels du handicap, les enseignants sont en première ligne face à ces enfants en difficultés, et doivent en plus de leur enseignement, adapter les enfants de leur classe à ces élèves particuliers ! L'école inclusive trouve sa limite là où l'enseignement se retrouve affecté par le manque de moyens pour ces enfants ! Un élève non accompagné mobilisera plus le temps de son enseignant au détriment des autres élèves, ou a contrario, sera mis à l'écart au profit des autres élèves !

## **En conclusion**

Nos enfants sont l'avenir de la Nation. L'école publique est une mission d'intérêt général. Sans enseignant, pas d'école. L'école inclusive ne doit pas se faire au détriment des enfants qu'ils soient ou non en difficulté. Pour tous ces motifs, nous demandons :

- que le système de remplacement soit révisé pour pouvoir offrir des remplacements de qualité à nos enfants et soit plus respectueux de leurs besoins.
- que ce remplacement permette une bonne continuité pédagogique.
- que l'état français recrute enseignants et AESH, et mette enfin les moyens financiers et humains en œuvre pour valoriser et soutenir l'école publique et inclusive, pour que l'école inclusive se fasse dans un procédé respectueux des enfants particuliers ou non, et ne mettant pas en port-à-faux l'instruction de tous les enfants de l'école.

L'Association des Parents d'élèves de l'école JC Gouze, et le conseil local FCPE de l'école JC Gouze vous remercient de l'attention que vous porterez à cette motion.

